

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

C.A.P. d'AGENT de MAINTENANCE des INDUSTRIES de MATERIAUX de CONSTRUCTION et CONNEXES

L'agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes est appelé à travailler généralement sur des installations propres à l'atelier ou au chantier.

Cet agent a un travail très varié, partageant ses activités entre des travaux de soudure, d'ajustage, de travaux simples sur machines outils, de forge et de tôlerie. Son rôle, au sein de l'entreprise, est très important puisqu'il doit être en mesure d'assurer l'entretien préventif, le réglage et les dépannages simples d'appareillages courants.

Par ailleurs, le développement de la mécanisation a introduit, dans les ateliers et chantiers, des techniques nouvelles d'entretien des circuits pneumatiques et hydrauliques qui nécessitent, de la part de l'agent de maintenance, la connaissance des équipements.

L'agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes doit être capable de :

- réaliser, par des procédés de soudage, des réparations simples, en cas de rupture d'organes.
- participer à l'entretien et à la réparation dans les meilleures conditions techniques, des éléments des installations et leurs équipements.
- déceler et indiquer au responsable le degré de gravité d'un incident.

La formation ainsi définie est une formation de niveau V sanctionnée par le Certificat d'Aptitude Professionnelle "Agent de Maintenance des Industries de Matériaux de Construction et connexes."